Communiqué de presse

Contact presse TE44
Tel. 06 42 45 67 66
florence.mercier@te44.fr

Orvault, le jeudi 26 juin 2025

La Chaleur renouvelable monte en puissance

Avec un 3ème contrat, Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) et l'ADEME (Agence de la transition écologique) renforcent leur partenariat pour massifier les projets locaux. A la clé : 12 millions d'euros d'aides de l'ADEME. Et un objectif : réaliser près de 70 nouveaux projets sur la Loire-Atlantique d'ici 4 ans.

Ce jeudi 26 juin 2025, Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), l'ADEME Pays de la Loire et la Préfecture de Loire-Atlantique, ont signé un nouveau Contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT).

Ce **3ème contrat** marque une **accélération du développement de la chaleur renouvelable** dans le département avec :

- Des objectifs en hausse,
- Une production locale d'énergies renouvelables amplifiée,
- Davantage d'aides mobilisées,
- Et un accompagnement renforcé pour les collectivités comme pour les acteurs économiques privés (hors particuliers).

Une énergie d'avenir au cœur des territoires

Rarement mise en avant, la chaleur représente pourtant près de 70% des consommations des bâtiments. Aujourd'hui, moins de 20% de cette chaleur provient de sources renouvelables à l'échelle nationale. C'est un potentiel énorme à activer pour réussir la transition.

Dans un contexte de prix volatils et de tensions géopolitiques, la chaleur renouvelable constitue une réponse stratégique :
– pour **gagner en souveraineté énergétique**,
– **assurer la stabilité du prix de l'énergie dans la durée**,
– et **soutenir l'économie locale** grâce à des filières d'énergie durable et non délocalisables.

Un partenariat de confiance au service du terrain

Depuis 2019, l'ADEME confie à TE44 l'animation des contrats territoriaux pour développer la chaleur renouvelable dans le département 44, hors territoire de Nantes Métropole.

TE44 remplit un double rôle :
– **faire émerger et accompagner techniquement** les projets,
– **gérer les aides** issues du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Résultat : un dispositif **opérationnel, efficace et apprécié**, qui repose sur la proximité, la compétence technique et la capacité d'animation locale.

Une dynamique bien engagée depuis 6 ans

Depuis 2019, deux précédents contrats ont été signé pour la période avec pour bilan :

- **350 projets accompagnés ou en cours d'accompagnement**, dont **plus de 100 réalisés**,
- **10 M€ de subventions** attribuées,
- **4 000 tonnes équivalent CO_2** évitées,
- **65 % des collectivités TE44** accompagnées depuis 2019.

Les filières soutenues (bois-énergie, solaire thermique, géothermie) se développent, avec une montée en puissance notable de la **géothermie**. Le rôle des **Conseillers en énergie partagés** est déterminant auprès des collectivités : **90 % des collectivités accompagnées** en bénéficient. (Pour en savoir plus sur les Conseillers en énergie partagés).

Le CCRT 2025–2029 : une montée en puissance assumée

Ce 3e contrat marque une nouvelle étape. Il s'étend désormais sur **4 ans**, pour permettre le développement de projets plus ambitieux, notamment des réseaux de chaleur interconnectés.

Les objectifs visés :

- **65 à 70 projets**,
- **30 GWh/an de chaleur renouvelable** produite chaque année (contre 18 auparavant),
- Jusqu'à **12 M€ d'aides publiques** mobilisées.

Ils ont dit :

- **Raymond Charbonnier, Président de Territoire d'énergie Loire-Atlantique :**
  « Avec ce troisième et ambitieux contrat, nous franchissons une nouvelle étape. TE44 poursuit sa mobilisation pour accompagner toujours plus de projets locaux, concrets, utiles à nos concitoyens et contribuant à la transition énergétique de notre département. »

- **Eric Prudhomme, Directeur régional de l'ADEME des Pays de la Loire :**
  « Dans un contexte budgétaire contraint, l'ADEME continue de soutenir les CCrt pour déployer dans tous les territoires des projets de chaleur renouvelable. »

- ✓ **Dominique Yani, Secrétaire générale de la Préfecture de Loire-Atlantique :**
  « Je me réjouis de la signature de ce contrat et de l'ampleur des engagements associés. Je salue également le rôle essentiel de TE44 en tant qu'acteur local capable d'accompagner concrètement les collectivités dans leurs projets énergétiques. »

A propos :

Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)
Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) est le service public de l'énergie pour 194 collectivités de Loire-Atlantique. Autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE), TE44 est propriétaire et gestionnaire historique des réseaux d'électricité (et de gaz). Il intervient sur les réseaux de distribution publique d'énergie, d'éclairage public, d'infrastructure de communication électronique… Depuis 10 ans, il accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur leurs territoires à travers la mobilité durable, la sobriété et l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables. Présidé par Raymond Charbonnier, maire de Paimboeuf, TE44 s'attache à faire du syndicat l'expert de l'énergie au service de ses adhérents. Cette ambition se décline à travers 4 axes stratégiques : confiance, équité, sobriété, stratégie.
www.te44.fr

ADEME des Pays de la Loire
À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.
Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.
Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.
À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.
L'ADEME est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche.
www.ademe.fr